

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents	35
Absents représentés	5
Absents excusés	3
Absents non excusés	2

L'AN DEUX MIL SEPT, LE VINGT DECEMBRE à VINGT ET UNE HEURES DIX, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 14 décembre 2007 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, Mmes MORANCHEL, DERBISE (jusqu'au point D), M. MAYET, Mmes SOLOZABAL, BENDIAF, M. SAVOLDELLI, SAVY, Mmes PERSTUNSKI-DELEAGE, GAMBASIO, M. BEAUBILLARD, adjoints au Maire,

M. DUTERTRE, DELEAGE, BILLERES (jusqu'au point C), Mme JALOUNEIX, M. BEHE JOHN, Mmes SPIRO, EHRMANN, M. BARBASTE, Mme MERIENNE, MM. ROSSET, CATALAN, Mme SCHMIDT, M. MARTINEZ, Mme BERNARD, M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. AUBRY, BROUZES, Mmes LOICHOT, DIVETAÏN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme DECAT, adjointe au Maire, représentée par Mme SPIRO,
Mme RETORE, conseillère municipale, représentée par Mme DERBISE (jusqu'au point D),
M. BOUVAT, conseiller municipal, représenté par M. SAVOLDELLI,
Mme GRILLE, conseillère municipale, représentée par Mme MORANCHEL,
M. COSTES, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD.

ABSENTS EXCUSES

Mme DERBISE, adjointe au Maire (à partir du point E),
Mme NAY, adjointe au Maire,
M. BILLERES, conseiller municipal (jusqu'au point D),
M. MEFTAH, conseiller municipal,
M. KACI, conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

M. VALLAT, conseiller municipal,
Mme DEBLAERE, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme SOLOZABAL ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 22 novembre 2007.
(unanimité)

A/ PROCEDE au débat d'orientations budgétaires 2008 conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales.
(affaire non sujette à un vote)

B/ APPROUVE les grandes orientations qui ont conduit à l'élaboration du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) et soutient la Région Ile-de-France dans sa démarche.
(36 voix pour et 4 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. AUBRY, BROUZES)

C/ APPROUVE le principe d'accueillir le dispositif « Vélib » sur la commune, sur 15 à 20 sites, avec financement de l'intégralité des charges d'installation et de fonctionnement et perception de la totalité des recettes par la ville de Paris
(unanimité)

D/ APPROUVE le rapport annuel 2006 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable à Ivry, SOLLICITE le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) afin qu'il engage des recherches sur la pollution de l'eau par les substances médicamenteuses et ses effets sur la santé et l'environnement et PROPOSE aux communes adhérentes du SEDIF d'étudier le passage en régie du service de l'eau.
(35 voix pour et 4 abstentions : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. AUBRY, BROUZES)

E/ APPROUVE le rapport annuel 2006 d'information sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés à Ivry (SYCTOM).
(28 voix pour, 4 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. AUBRY, BROUZES et 5 abstentions :
Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

1A/ ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2007 du budget ville et ses annexes.
(28 voix pour, 4 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. AUBRY, BROUZES et 5 abstentions :
Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

1B/ ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2007 et ses annexes du budget annexe d'assainissement.
(28 voix pour, 4 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. AUBRY, BROUZES et 5 abstentions :
Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

1C/ ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2007 et ses annexes du budget annexe aide à domicile.
(28 voix pour, 4 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. AUBRY, BROUZES et 5 abstentions :
Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

2/ AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2007, en début d'année 2008 dans l'attente de l'adoption du budget primitif.

(33 voix pour et 4 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. AUBRY, BROUZES.)

3/ AUTORISE le Maire à mandater, dès que nécessaire, aux associations et autres organismes (CCAS, mission locale intercommunale Ivry-Vitry) percevant une subvention communale et qui en justifieront la nécessité, un ou plusieurs acompte(s) de subvention au titre de 2008 dans la limite du quart du montant accordé en 2007.

(25 voix pour, 3 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, M. BROUZES et 9 élus municipaux ne prennent pas part au vote : MM. GOSNAT, BEAUBILLARD, ROSSET, BOUVAT, AUBRY, Mmes PERSTUNSKI-DELEAGE, MORANCHEL, GAMBASIO, DIVETAIN)

4/ DECIDE d'admettre en non valeur, les sommes portées sur les états, dressés par Monsieur le Trésorier Municipal représentant la somme de 50 161,92 euros.

(28 voix pour, 4 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. AUBRY, BROUZES et 5 abstentions : Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

5/ FIXE le montant de la redevance d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2008, à 0,1733 € par mètre cube d'eau vendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par une canalisation d'égout communal ou départemental, qu'ils soient ou non raccordés.

(33 voix pour et 4 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. AUBRY, BROUZES)

6/ DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Monsieur Nait Mamar, régisseur de la régie de dépenses du service jeunesse « Planète 15/17 ans », pour un montant de 1.170 €.

(33 voix pour et 4 abstentions : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. AUBRY, BROUZES)

7/ FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2008, le mode de calcul des participations locatives mensuelles des résidents en foyers-logements et des personnes retraitées accueillies en urgence et temporairement en foyers logements et ne bénéficiant pas d'une forme d'aide sociale obligatoire, ainsi que la participation locative des résidents bénéficiant de l'aide sociale et la facturation journalière dans le cas d'un accueil temporaire de la famille ou de proches d'un résident.

(unanimité)

8/ ACCORDE à hauteur de 50 % la garantie communale au SAF'94 pour l'emprunt de 2.340.790 € que ce dernier se propose de contracter auprès du «Crédit Agricole d'Ile-de-France» dans le cadre du financement de l'acquisition des lots de copropriété n° 1 à 6, 51 à 54, 201, 251, 301, 351 à 357, 401, 451, 501, 551, 601 à 610, dépendant de l'ensemble immobilier sis 78/82 avenue Maurice Thorez et 1 rue René Robin à Ivry-sur-Seine, cadastré section P n° 100.

(33 voix pour et 4 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. AUBRY, BROUZES)

9/ ACCORDE à hauteur de 50 % la garantie communale au SAF'94 pour l'emprunt de 1.812.500 € que ce dernier se propose de contracter auprès du «Crédit Agricole d'Ile-de-France» dans le cadre du financement de l'acquisition de la parcelle cadastrée section AV n° 139, d'une superficie de 3160 m², sise 50-54 rue Molière à Ivry-sur-Seine, dans le cadre du projet urbain Avenir Gambetta.

(33 voix pour et 4 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. AUBRY, BROUZES)

10/ APPROUVE l'avenant à la promesse de vente avec la société « Immobilier Développement » (ou son substitué, notamment la SCI « Le Moulin Parisien »), concernant une cession des terrains à bâtir sis, 25, 27 et 29 rue Carnot à Ivry-sur-Seine, cadastrés section AB n° 107 à 116, et des droits à construire afférents, au prix de 1.234.430 € HT.

(33 voix pour et 4 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. AUBRY, BROUZES)

11/ APPROUVE le rapport d'activités 2006 de la SADEV'94.

(28 voix pour, 4 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. AUBRY, BROUZES et 5 abstentions :
Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

12/ APPROUVE le rapport d'activités 2006 de la SEMI.

(28 voix pour, 4 conseillers prennent acte : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. AUBRY, BROUZES et
5 abstentions : Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

13/ APPROUVE l'avenant de réaménagement au contrat de prêt n° 931299 relatif à la réhabilitation de 57 logements sis 24 bis rue Henri Martin à Ivry-sur-Seine par l'ESH 3F.

(33 voix pour et 4 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. AUBRY, BROUZES)

14/ APPROUVE la convention avec le collecteur Groupement Interprofessionnel pour la Construction (CIG) relative à la création d'un Fonds d'Investissement Mutualisé ivryen (FIMI).

(33 voix pour et 4 abstentions : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. AUBRY, BROUZES)

15/ Affaire retirée de l'ordre du jour.

16/ SOLLICITE auprès du Ministère de l'Intérieur, une subvention au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 30 000 € pour le financement des travaux de réhabilitation de la Maison du Combattant.

(unanimité)

17/ APPROUVE la convention de partenariat à conclure avec le Département du Val-de-Marne relative à l'Université Populaire du Développement Durable.

(33 voix pour et 4 abstentions : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. AUBRY, BROUZES)

18/ DECIDE l'élaboration d'une charte locale d'implantation des antennes relais ainsi que la mise en place d'une commission, présidée par M. Savy, et comprenant :

- un représentant de chaque groupe politique,
- des représentants d'associations : CLCV, Priartem Val de Marne, et autres associations demandeuses,
- un représentant du laboratoire central des mesures physiques de la Préfecture de Police,
- des représentants de l'administration communale,
- des représentants des opérateurs de téléphonie mobile.

(unanimité)

19/ FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2008 les droits de place sur les marchés d'approvisionnement de la ville et la redevance annuelle versée à la ville.

(unanimité)

20/ PREND ACTE du rapport annuel de la société Lombard et Guérin, délégataire du service public des marchés d'approvisionnement de la ville pour l'exercice 2006 et REAFFIRME la volonté du respect, par le délégataire, de présentation des comptes conforme au compte d'exploitation prévisionnel prévu dans la délégation de service public à la société Lombard et Guérin des marchés d'approvisionnement de la ville.

(32 voix pour et 5 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

21/ PREND ACTE du rapport annuel de la société Energivry, délégataire du service public de chauffage urbain d'Ivry, pour l'exercice 2005/2006.

(28 voix pour, 4 conseillers prennent acte : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. AUBRY, BROUZES et 5 abstentions : Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

22/ ABROGE la délibération en date du 22 septembre 1994 approuvant le règlement de Voirie fixant les modalités d'exécution, de remblaiement et de réfection des travaux de voirie et réseaux divers et APPROUVE le nouveau règlement de Voirie de la Commune d'Ivry-sur-Seine dont la date d'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2008.

(unanimité)

23/ APPROUVE le rapport annuel 2006 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement à Ivry (SIAAP).

(32 voix pour et 5 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

24/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2006 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), relatifs au service public du gaz à Ivry-sur-Seine.

(affaire non sujette à un vote)

25/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2006 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communications (SIPPEREC) relatifs au service public de l'électricité à Ivry-sur-Seine et aux réseaux de télécommunications.

(affaire non sujette à un vote)

26/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2006 du SIRESCO, relatifs au service public de restauration à Ivry-sur-Seine.

(affaire non sujette à un vote)

27/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et des éléments du compte administratif 2006 du SIIM'94.

(affaire non sujette à un vote)

28/ APPROUVE les conventions de partenariat avec l'Union Sportive d'Ivry relatives à l'USI club omnisports, l'USI football et l'USI Handball.

(33 voix pour et 4 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. AUBRY, BROUZES)

29/ APPROUVE, conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offres, l'attribution du marché relatif à l'acquisition de consommables informatiques pour les services municipaux et les écoles de la ville, à l'opérateur économique Officexpress pour un montant annuel minimum de 41 806,02 € HT (50 000 € TTC) et un montant annuel maximum de 125 418,06 € HT (150 000 € TTC).

(32 voix pour et 5 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

30/ DECIDE d'adhérer à l'association départementale des Francas du Val-de-Marne et **APPROUVE** ses statuts, **DESIGNE** Monsieur Philippe Bouyssou pour y représenter la Ville en qualité de membre titulaire, **APPROUVE** la convention de partenariat à conclure avec l'association départementale des Francas du Val-de-Marne et **DIT** que la participation financière de la Ville pour l'année scolaire 2007/2008 comprend 3500 € au titre de la cotisation d'adhésion et 2450 € au titre de l'aide financière prévue par la convention de partenariat.

(33 voix pour et 4 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. AUBRY, BROUZES)

31/ ADOPTE, sous réserve de l'avis favorable de l'Inspection de l'Education Nationale, le programme des classes de pleine nature organisées pendant l'hiver 2008, pour un montant global prévisionnel de 206 441,95 €.

(unanimité)

32/ APPROUVE la programmation des séjours de vacances 2008 pour les jeunes et adultes de plus de 18 ans handicapés physiques et mentaux pour un montant global prévisionnel de 33 495 €.

(unanimité)

33/ ADOPTE le programme des séjours d'hiver 2008 pour les jeunes de 15 à 17 ans pour un montant global prévisionnel de 64 754,00 €, soit 115,63 € par jour et par jeune.

(unanimité)

34/ APPROUVE, conformément aux choix de la Commission d'Appel d'Offres, l'attribution des deux marchés relatifs à la télé-assistance et maintenance du matériel de télé-assistance acquis par la ville dans les quatre foyers logements de personnes âgées de la Ville d'Ivry-sur-Seine, comme suit :

- le lot n°1 « télé-assistance dans les quatre foyers logements » à la société Immoveille pour un montant annuel compris entre 100 000 € HT et 150 000 € HT ;
- le lot n°2 « maintenance préventive et curative du matériel de télé-assistance acquis par la ville » à la société Immoveille pour un montant annuel compris entre 8 500 € HT et 10 000 € HT.

(32 voix pour et 5 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

35/ APPROUVE la convention de partenariat à conclure avec l'Education Nationale définissant les modalités de collaboration et de fonctionnement relatives à l'accueil d'enfants au sein de l'Unité de Soins Psycho-Pédagogique (USPP).

(unanimité)

36/ DECIDE, à compter du 1^{er} janvier 2008, l'attribution des indemnités d'astreintes au sein des services municipaux de la ville d'Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

37/ DECIDE la mise en place du compte épargne temps à compter du 1^{er} janvier 2008, selon les modalités d'application prévues au règlement intérieur.

(32 voix pour et 5 abstentions : Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

38/ DECIDE, avec effet du 1^{er} janvier 2008, la création de postes dans le cadre des reclassements par tranches annuelles.

(unanimité)

39/ DECIDE, avec effet au 1^{er} janvier 2008, la création de 8 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe par suppression de 8 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

(unanimité)

40/ DECIDE, avec effet au 1^{er} janvier 2008, la création d'un poste d'ingénieur par suppression d'un poste de technicien supérieur principal à la DOSTIC (Direction de l'Organisation des Systèmes technologiques d'Information et de Communication).

(unanimité)

41/ DECIDE, avec effet au 1^{er} janvier 2008, la modification des heures d'enseignement au conservatoire municipal de musique et de danse classique
(unanimité)

42/ DECIDE, pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2008 renouvelable une fois, la création de deux postes d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire pour besoin occasionnel au service des Relations Publiques et Internationales.

(28 voix pour et 9 voix contre : M. ONESTO, Mme LEFRANC, MM. AUBRY, BROUZES, Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

43/ DECIDE, pour la période du 22 décembre 2007 au 6 janvier 2008, la création de 9 postes d'agent social 2^{ème} classe faisant fonction d'aide ménagère pour besoins saisonniers au service des retraités.

(32 voix pour et 5 voix contre : Mmes LOICHOT, DIVETAIN, DUCHENE, MM. RIVIERE, MACHADO)

44/ FIXE la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de gaz à hauteur du plafond prévu par décret, soit $(0,035 \times L) + 100 \text{ €}$ où *L* représente la longueur des canalisations sur le domaine public en mètres et PRECISE que les termes financiers de cette formule évolueront au 1^{er} janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier et que la longueur des canalisations à prendre en compte pour la fixation du montant de ladite redevance est celle arrêtée au 31 décembre n-1.

(unanimité)

/PREND ACTE de la communication du produit des rôles supplémentaires mis en recouvrement le 30 novembre 2007.

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 30 novembre 2007.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H50

LA SECRETAIRE

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
DEPUTE DU VAL-DE-MARNE

J. SOLOZABAL

P. GOSNAT